

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : GCR/2043-116+218/Bx116.36/01cr12
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.852/s.514
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Galerie de la Reine, 26. Ancien Cinéma des Galeries.
Réaménagement du niveau en sous-sol et travaux divers.

Demande d'avis de principe

(gestionnaire du dossier : Guy Conde Reis)

En réponse à votre lettre du 10 janvier 2012 sous référence, reçue le 17 janvier, nous vous communiquons l'avis de principe émis par notre Assemblée, en séance du 1^{er} février 2012 concernant le projet.

L'avis est favorable sous réserve que la demande de permis unique soit documentée et complétée de la manière suivante, détaillée dans le corps de l'avis :

- ***les vitrines de l'ancienne pharmacie seront restaurées selon le modèle d'origine ;***
- ***l'étude de stabilité démontrera la faisabilité de l'abaissement des deux locaux souterrains et détaillera précisément la situation existante ainsi que les mises en œuvre proposées ;***
- ***la baie créée entre les caves actuelles du cinéma et les salles d'expositions sera déplacée et revue de manière à ne pas se situer sous la colonne de descente des charges la façade du rez-de-chaussée ;***
- ***les travaux prévus seront étendus à la remise en valeur des espaces les plus significatifs du cinéma classé ;***
- ***cette réflexion sera soutenue et documentée par une série de recherches sur les revêtements et décors d'origine ;***
- ***l'enseigne prévue doit respecter les principes généraux adoptés pour l'ensemble des galeries Saint-Hubert.***

Le projet vise la création d'un nouveau lieu culturel dans la Galerie de la Reine, inspiré par *La Gaité lyrique* à Paris, axé sur le cinéma d'art et d'essai ainsi que sur les arts numériques.

La demande de principe porte sur la réutilisation des deux salles de cinéma existantes (ancien Cinéma des Galeries, rebaptisé Arenberg par la suite). Une troisième salle de 40 places serait aménagée sous la grande salle.

Cette activité serait complétée par des expositions qui prendraient place dans l'ancien « Parcours-Découverte ». Cet aménagement qui nécessitera des travaux très lourds (approfondissement des caves de 70 cm dans un sous-sol de tourbe particulièrement instable et où passait le ruisseau

Saint-Hubert), avait été très fermement découragé à l'époque tant par la CRMS que par la DMS. Suite à des tribulations juridico-administratives, le permis fut toutefois octroyé malgré cette opposition. Quoiqu'il en soit, le « Parcours-Découverte » ne connut aucun succès et le présent projet vise à réaffecter les lieux en salle d'exposition, ce qui nécessite certaines adaptations des locaux de cave des immeubles de la galerie (notamment pour des sorties de secours) en plus de nouveaux percements dans les murs des caves du passage même.

Une première réunion sur place, à laquelle ont été invitées Mmes M.-L. Roggemans et A. Van Loo, a eu lieu le 04/10/2011 en compagnie de Mme P. Ingelaere du cabinet du Ministre-Président Charles Picqué et en présence des demandeurs (dont M. H. Simons), d'une représentante de la Société des Galeries ainsi que des auteurs de projet. Cette réunion avait pour objet une présentation des grandes lignes du projet culturel.

A la demande de la CRMS, elle a été suivie d'une visite des souterrains (le cinéma n'étant pas accessible). Les esquisses présentées différant de ce que l'on pouvait constater sur place, la CRMS a proposé que les documents soient corrigés et complétés (notamment au niveau du percement des baies et des interventions sur la stabilité) et qu'ils accompagnent une demande de principe à introduire dans les meilleurs délais (il était question de 2 ou 3 semaines)

Suite à l'introduction de la présente demande de principe, une seconde visite sur place a été organisée le 1^{er} février 2012, à laquelle ont participé, notamment, MM. Th. Coomans (CRMS), G. Condé Reis (DMS), H. Simons et A. Grosjean (Société des Galeries). **Elle a montré que, entre ces deux visites de la CRMS, une série très importante de percements a été effectuée (sans en informer la DMS et sans autorisation) dans le mur porteur qui reprend les deux voûtes du passage souterrain, au milieu des caves.** Ils ont été présentés comme des « réouvertures » de baies murées, reprises par des « poutres inversées » lors des travaux du Passage-Découverte réalisés il y a une dizaine d'années. Quoiqu'il en soit, ces percements ont été réalisés en infraction et il ne semble pas, de visu, que ce soient des « poutres inversées » qui reprennent les charges sous le passage. **La CRMS demande donc à la DMS de vérifier ce qu'il en est de ces travaux et d'obtenir du bureau d'étude des plans as build précis de ce qui a été réalisé.** En effet, le mur en question joue un rôle stratégique dans la stabilité du passage et il est indispensable d'en connaître la composition et le comportement actuel.

Par ailleurs, la présente demande de principe porte sur d'autres interventions :

- l'aménagement d'un magasin, Galerie Store, au n° 21 de la Galerie de la Reine ainsi que le réaménagement de ses caves et la destruction de plusieurs cloisons ;
- l'abaissement du niveau du sol de deux locaux adjacents aux souterrains de passage (l'un sous le cinéma et l'autre sous le nouveau magasin) ;
- l'ouverture d'une nouvelle baie de 2,20 m de large en sous sol dans le mur qui sépare le passage souterrain du cinéma au pied de l'escalier principal ;
- la réouverture d'une baie ancienne murée du côté du Vaudeville ;
- la pose d'un isolant acoustique entre la grande salle et la petite salle aménagée en mezzanine.
- la remise en place des portes bombées originales en chêne cérusé ;
- le placement d'enseignes ainsi que la réalisation de travaux d'électricité et d'éclairage.

La CRMS émet un avis favorable sur ces demandes aux conditions suivantes, qui seront dûment intégrées dans les documents graphiques et le métré descriptif de la demande de permis unique.

- **le réaménagement de l'ancienne pharmacie en Galerie Store sera mise à profit pour rétablir les devantures actuelles (qui sont particulièrement laides et figurent parmi les seules à ne pas avoir été reconstituées en 1996) selon le modèle d'origine ;**
- **l'abaissement du sol des deux locaux souterrains sera strictement limité à la superficie prévue sur les plans ; l'étude de stabilité détaillée sera jointe à la demande et sera précédée de sondages pour vérifier la nature et l'épaisseur des ouvrages existants ;**

- *l'ouverture de la baie de 2,20 m de large en sous-sol n'est pas approuvée dans sa configuration actuelle. En effet, elle se situe précisément sous la colonne qui reprend déjà la façade de la galerie de la Reine à l'entrée du cinéma. La CRMS demande de ne pas intervenir sur la descente de charge existante. Elle préconise donc de déplacer la baie et, éventuellement, d'en diminuer la largeur ;*
- *la réouverture de la baie située du côté du Vaudeville ne pose pas problème pour autant qu'elle ne soit pas élargie ;*
- *la pose d'un isolant acoustique sur la paroi verticale entre la grande salle et la petite salle n'aura pas d'impact sur les décors d'origine puisqu'il s'agit d'une transformation plus récente ;*
- *la remise en place des portes d'origine a déjà été effectuée ;*
- *l'enseigne devra respecter les principes généraux qui ont été adoptés pour l'entièreté des galeries Saint-Hubert ; les travaux d'électricité et le projet d'éclairage seront documentés ;*
- *les travaux actuels seront mis à profit pour remettre en valeur les espaces les plus significatifs du cinéma classé.*

On profitera donc des interventions prévues pour réfléchir particulièrement à la remise en valeur du hall d'entrée actuel et du palier de l'étage du cinéma : ces espaces ont été fortement défigurés ces dernières années. Parmi les principales altérations, signalons : la peinture beige foncé des murs, l'enlèvement et la « perte » du mobilier d'origine qui était encore en place il y a une dizaine d'années, l'éclairage bon marché, la disparition du mobilier en métal chromé et de la tablette en bois cerné du vestiaire remplacé par un bar, etc. Comme la DMS, la CRMS souhaite que le demandeur vérifie soigneusement si, par hasard, certains de ces éléments de mobilier ne sont pas stockés dans une autre cave des Galeries.

Par ailleurs, pour nourrir cette réflexion, il convient de documenter correctement et de manière précise :

- *la polychromie qui existait à l'origine (la couleur rose des façades des galeries se prolongeait à l'intérieur du cinéma) et, notamment, la manière dont s'exprimaient les niches et les hauts reliefs de Marc Vanderborght par rapport aux surfaces planes des murs) ;*
- *le(s) revêtement(s) de sol à l'entrée du cinéma et la manière dont il(s) s'articulai(en)t par rapport aux pilastres et au sol de la galerie ;*
- *les portes d'entrée de la grande salle qui étaient bombées (et non plates comme aujourd'hui) ;*
- *l'éclairage indirect qui était placé dans les gorges lumineuses ;*
- *etc.*

Si le demandeur le souhaite, la CRMS se propose de l'accompagner dans ses réflexions à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Monsieur Guy Conde Reis